



ÉCOLE PRIMAIRE
31 rue de l'École
67210 BERNARDSWILLER
03 88 95 42 93

Site web : www.ec-cath-bernardswiller.ac-strasbourg.fr
MAIL : ce.0671435w@ac-strasbourg.fr

Procès verbal de réunion du conseil école n°1 : 2018/19

Le conseil s'est réuni le jeudi 18 octobre 2018 à 19h30.

Secrétaire de séance : Mme Meyer

Membres présents :

	Nom	Qualité
Membres de droit	Mme Helbourg Mmes Burgard, Schaffroth, Meyer, Lonjaret, Orsat, Turpaud M. Klein Mme Hirtz	Directrice Enseignantes Maire de la commune de Bernardswiller Adjointe au Maire, chargée de l'enfance
Membres élus	Mmes et MM. Stoufflet, Latouche, Weimar, Journée, Mmes et Mr Bohrer-Sossler, Sandmann, Strauch, Welcker	Elu(e)s représentant(e)s des parents d'élèves Elu(e)s représentant(e)s suppléant(e)s des parents d'élèves
Membres invités	Mme Pachoki Mmes Marques, Staudinger Mme Weiss	Enseignante ATSEM Intervenante en religion

Membres absents ou excusés :

	Nom	Qualité
Membres de droit	Mme Gasser M. Chaumont,	Inspectrice de l'Éducation Nationale, chargée de la circonscription d'Obernai Enseignant remplaçant titulaire rattaché à l'école
Membres élus	Mmes Gargowitsch, M Koell Mmes Deribreux, Sonntag	Elu(e)s représentant(e)s des parents d'élèves Elu(e)s représentant(e)s suppléant(e)s des parents d'élèves
Membres invités	Mme Bay Mme Rapp Mme Friedrich	AVS Directrice du périscolaire Intervenante en religion

1/ Désignation du secrétaire de séance.

Mme Meyer enseignante se propose.

2/ Tour de table : présentation rapide des présents.

3/ Approbation du procès verbal du conseil d'école n°3 année scolaire 2017/18.

Le PV n°3 est approuvé à la majorité, 1 abstention.

4/ Présentation de l'équipe éducative et des classes.

Mme SCHAFFROTH DOMINIQUE	CE1 (6) – CE2 (17)	23
Mme TURPAUD MARIE	CE2 (8) – CM1 (16)	24
Mme BURGARD NATHALIE		
Mme HELBOURG ISABELLE	CM2	21
Mme MEYER ELISE	CP (14) – CE1 (8)	22
Mme ORSAT MARIE	PS (6) – GS (19)	25
Mme LONJARET ISABELLE	PS (12) – MS (14)	26

Nous sommes désormais 141 élèves, l'effectif est donc en augmentation (nous étions 134 en 2017/18). L'ouverture de classe est très bénéfique, les conditions de travail sont meilleures pour tous.

5/ Élections des représentants de parents d'élèves (participation, déroulement).

Les élections ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018, le bureau de vote était ouvert de 8h à 12h, 2 personnes sont venues voter, le reste des votes s'est fait par correspondance.

Résultats des élections 2018/19 :

Participation :

Nombre d'inscrits : 194

Nombre de votants : 151

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 12

Nombre de suffrages exprimés (S) : 139

Taux de participation : 77,84%

Les élus sont : Mmes et MM. Gargowitsch, Stoufflet, Latouche, Weimar, Koell, Journé en tant que délégués titulaires et Mmes et M. Bohrer-Sossler, Sandmann, Deribreux, Sonntag, Strauch, Welcker. en tant que délégués suppléants.

6/ Fonctionnement de l'école (règlement intérieur, livret scolaire) : vote des modifications du règlement intérieur.

Règlement intérieur :

Deux événements nous amènent à revoir le règlement intérieur :

- un nouvel Article de loi (L511-5 / Modifié par LOI n°2018-698 du 3 août 2018 - art. 1) précise l'utilisation des téléphones portables dans les écoles.
- le changement de rythme scolaire et donc des horaires de notre école.

Les modifications dans le règlement- intérieur qui sont liés à ces nouveautés sont les suivantes :

FRÉQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRES, AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Point 7 « Un ou deux créneaux d'Activités Pédagogiques Complémentaires peuvent être proposés aux enfants les mardis, de 15h30 à 16h00 ou 16h30, les mercredis de 11h15 à 11h45 ou 12h15 (désignation par le Conseil des maîtres) » est remplacé par « Un ou deux créneaux d'Activités Pédagogiques Complémentaires peuvent être proposés aux enfants les mardis et /ou jeudis ou vendredis de 16h00 à 17h00 (désignation par le Conseil des maîtres). »

- Le point 6 de **VIE SCOLAIRE** portant sur les NAP est supprimé

- Le point 8 de **LOCAUX SCOLAIRES : USAGE, SECURITE ET HYGIENE** «. Il est par ailleurs interdit d'apporter des téléphones portables, enregistreur, GPS, tablettes etc. » est remplacé par « L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques »

- Le point **ACCUEIL ET REMISE DES ELEVES** les horaires sont mis à jour, le point 5 en élémentaire est remplacé par « L'horaire consacré aux récréations est de 15 minutes le matin et l'après midi ». Le point 6 en maternelle est remplacé par « Les récréations ont une durée de 30 minutes le matin et 20 minutes l'après midi. »

Vote pour les changements : voté à l'unanimité en faveur des modifications.

Les parents d'élèves souhaiteraient savoir si il était possible d'avoir une seule récréation pour tous les élèves. La directrice explique qu'il y a plus d'enfants en élémentaire cette année et de ce fait, pour des raisons de sécurité et de bien être des élèves, l'équipe enseignante a préféré faire deux récréations et ainsi éviter les nombreuses chutes et collisions. Le passage aux toilettes est également moins problématique car il n'y a plus que deux classes qui y vont en même temps.

Néanmoins, pour permettre au groupe de CE2 de se retrouver en récréation, Mme Schaffroth et Mme Helbourg interviendront leur récréation de l'après midi au milieu de l'année : les CE1/CE2 et CE2/CM1 seront donc en récréation ensemble les après-midi du second semestre.

Livret scolaire :

Après réunion du conseil des maîtres du vendredi 31 août 2018 et afin de s'harmoniser avec le calendrier des écoles maternelles (déjà sur 2 temps) et des écoles élémentaires de notre secteur d'Obernai, l'équipe enseignante a décidé de « semestrialiser » les livrets scolaires. Il y aura donc un livret fin janvier et un autre en fin d'année (dernière semaine de classe). Il nous semble plus judicieux de procéder de la sorte car le 3ème trimestre était très restreint et n'était pas forcément représentatif du niveau de l'élève. Les 2 livrets étant sur des périodes plus longues ils sont plus à même de nous donner une meilleure idée des acquis des élèves. Comme les années précédentes, il y aura un entretien individualisé (pour les parents qui le souhaitent) lors de la remise du 1^{er} bulletin. Un planning de rendez-vous sera proposé par chaque enseignant en janvier.

Les cahiers du jour et évaluations diverses donnent une idée plus précise des acquis des élèves, les enseignantes encouragent les parents à les signer, car ils sont plus lisibles que les livrets d'élémentaire. En maternelle, l'évaluation n'est pas basée sur des livrets mais sur un carnet de suivi des apprentissages. Les enseignantes recevront les parents de petites sections en janvier, les parents des autres sections recevront le carnet de suivi des apprentissages au même moment que les élémentaires, ils pourront s'ils le souhaitent avoir un rendez-vous. Les classeurs contenant les travaux des élèves sont distribués et emmenés à la maison de façon ponctuelle pendant l'année scolaire. Mme Orsat recevra les parents de grande section en fin d'année pour faire le bilan du cycle 1.

Les délégués de parents nous transmettent la demande des parents de maternelle qui souhaitent que les cahiers de liaison restent dans le sac des enfants afin de pouvoir, si nécessaire, y mettre un mot. Les enseignantes n'y voient pas d'inconvénient, le cahier sera laissé dans les sacs, il faudra faire attention également à ne pas le garder à la maison.

Évaluation nationale :

Des évaluations nationales ont eu lieu en début d'année pour les CP et CE1 durant 15 jours, il y avait 3 livrets par enfant. Ces évaluations étaient différentes des dernières connues, les résultats ne sont pas encore finalisés, la forme et la finalité de la restitution n'est pas encore très claire.

7/ Projet d'école / Sorties, activités prévues, projets.

Objectif 1 : Permettre aux élèves d'acquérir une culture artistique, sportive et numérique en rapport avec le socle commun et les nouveaux programmes de maternelle.

Objectif 2 : Offrir un cadre bienveillant afin de développer le désir d'apprendre pour mener à une posture d'élève chercheur acceptant les essais comme moyen de progression.

Objectif 3 : Dès la maternelle développer la confiance en soi pour devenir autonome et faire des choix éclairés puis en élémentaire aiguïser son esprit critique face aux informations et aux consignes.

Ces objectifs répondent aux 3 axes fixés au plan national et qui doivent impérativement apparaître dans les projets d'école :

Axe 1 : assurer la mise en œuvre des programmes et la maîtrise du socle de compétences, de connaissances et de culture

Axe 2 : prendre en compte les besoins particuliers des élèves : difficultés et réussites

Axe 3 : garantir la cohérence des enseignements et la continuité des parcours d'apprentissage de la maternelle au collège.

Vote du projet d'école : validation à l'unanimité par le conseil d'école, le projet d'école est reconduit pour un an.

Maternelle :

Réalisation d'un calendrier confectionné par les enfants. Pour donner du sens au projet, le bénéfice des ventes servira en partie à l'achat de meubles de bibliothèque pour les maternelles.

Participation à pisteurs d'étoiles / sortie nature, activités sensorielles, découverte d'insectes lors de 2 jours sans

nuitée le lundi 17 et mardi 18 juin 2019 à Oberhaslach / projet couleur sur une semaine avec une journée par couleur (goûter les aliments de la couleur, trouver des objets, s'habiller, écrire, reconnaître le mot etc.) Les enseignantes remercient les parents qui ont aidé lors des ateliers.

CP/CE1 : école et cinéma 04/12/18, 25/02/19 et 21/05/19.

Piscine du 23 avril au 25 juin avec les CM2

Projet jardin : récolte et dégustation de cucurbitacées, préparation du jardin, plantation de bulbes, observation des petits insectes du jardin. La coopérative va acquérir du matériel pour le jardin (arrosoirs, sécateurs de vigne) afin de poursuivre le jardinage par les enfants eux mêmes.

Projet tressage en cours de finalisation.

CE1/CE2 : école et cinéma 04/12/18, 25/02/19 et 21/05/19.

Piscine du 08/01/19 au 26/03/19 avec les CE2/CM1.

Projet « surprise » sera finalisé au retour des petites vacances de la Toussaint.

CE2/CM1 : école et cinéma 10/12/18, 07/03/19 et 21/05/19.

Piscine du 08/01/19 au 26/03/19 avec les CE1/CE2.

Projet jeux de société : fabrication par les élèves de jeux de société du monde entier. Objectif final : les élèves de cette classe feront jouer les parents et les autres élèves de l'école au moment de la kermesse.

CM2 : école et cinéma 10/12/18, 07/03/19 et 21/05/19.

Piscine du 23 avril au 25 juin avec les CP/CE1. Demande auprès de la prévention routière pour une animation.

Avec les CM2 de Saint Nabor : correspondance écrite, rencontre hand-ball en juillet, sortie musée et philharmonie le 13 ou 14 mai, maths sans frontière avec les 6ème (2 rencontres, 1 pour s'entraîner et l'autre pour faire le concours), semaine voile à Plobsheim du lundi 24, mardi 25, jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019 sans nuitée.

Le transport de la piscine est payé par la Communauté de Communes et les entrées à l'O sont payées par la Mairie de Bernardswiller.

Les parents délégués demandent que pour cette année, les parents tirés au sort pour les sorties de maternelle ne puissent plus faire partie du tirage suivant, afin que tous ceux qui souhaitent accompagner puissent le faire. Si un tirage doit être fait, il sera effectué par un délégué de parent comme l'année précédente.

Mme Hirtz présente un projet porté par le BASS et la Mairie avec l'aide d'Alexandre Taesch, metteur en scène. Ce sera une fête de village avec théâtre de rue qui aura lieu les 28/29 et 30 juin 2019 en soirée ainsi que le 1er week-end de juillet. Une réunion de présentation ouvert à tous les habitants aura lieu le 14 novembre 2018. Vous recevrez rapidement des informations.

8/ Coopérative scolaire : Bilan par Mme Burgard.

Avant de laisser la parole à Mme Burgard, l'équipe enseignante tenait à la remercier d'avoir géré pendant plusieurs années de façon bénévole les comptes de la coopérative scolaire. Ses comptes ont toujours été validés par les différents réviseurs aux comptes (1 enseignant et 1 parent élus par an, cette année Mme Koell et Mme Schaffroth) mais également par l'OCCE 67 qui vérifie obligatoirement le bilan financier annuel chaque mois de septembre.

Les nouveaux mandataires seront Mmes Lonjaret et Orsat pour cette année 2018/19. Il y a désormais 2 mandataires : un principal et un adjoint car de moins en moins d'enseignant se proposaient pour porter cette gestion financière bénévole. L'OCCE a donc décidé de partager les tâches et la responsabilité.

Intervention de Mmes Lonjaret et Orsat

Les principes de fonctionnement de la coopérative scolaire :

C'est une association gérée par les élèves avec le concours des enseignants en vue d'activités communes, au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire. En effet, ce n'est pas seulement la « banque » de l'école qui règle les problèmes financiers auxquels elle est souvent associée et par qui transite l'argent ; c'est aussi et surtout un véritable outil d'éducation citoyenne en actes. Elle n'a pas d'existence juridique propre mais constitue une des sections de l'Association Départementale de tutelle (AD-OCCE67), elle-même dépendante d'une Fédération Nationale pour laquelle elle cotise annuellement au prorata du nombre de ses adhérents.

Participation et adhésion :

Compte tenu du but éducatif poursuivi par la coopérative scolaire, tous les élèves de l'école peuvent bénéficier des activités qu'elle finance, même lorsque leurs parents n'ont pas versé de cotisation.

Financement des coopératives scolaires :

La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité dans le cadre de l'école. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse...) de dons et subventions ainsi que de la cotisation de ses membres. **Toutes les sorties et projets énumérés dans le point 7/projet d'école/ sorties, bénéficient systématiquement d'une participation financière de la coopérative.** La coopérative est donc vitale pour l'école, sans elle pas de possibilité de sorties, ni d'activités supplémentaires.

Gestion, transparence et information :

L'objectif des coopératives scolaire est de rechercher autant que possible la participation des élèves à la gestion financière de projets ou d'activités. Les parents d'élèves sont associés aux décisions de la coopérative et à la mise en œuvre de ses activités. Des comptes rendus d'activités et financiers doivent être régulièrement communiqués lors du conseil d'école. La coopérative scolaire OCCE est reconnue d'utilité publique et bénéficie de l'agrément du Ministère de l'Éducation Nationale.

Votre participation OCCE (15€ pour un enfant et dégressif pour 2 ou 3) se décline ainsi :

- 2,02€ de cotisation adhésion OCCE
- 0,25€ d'assurance
- projets de classe / matériel de bricolage : par exemple pour la semaine couleur/goût achat de nourriture
- spectacle, entrées musées etc...
- transport

Les réviseurs aux comptes : un parent et un enseignant ont accès aux pièces comptables pour valider le bilan et donner leur avis sur la tenue des comptes.

L'OCCE demande aux mandataires de leur faire parvenir un compte rendu d'activités et un compte rendu financier afin de valider l'exercice de l'année scolaire et de vérifier la conformité des projets et des actions.

Les parents délégués soulignent et déplorent le non paiement de certaines familles et trouvent injuste que ceux qui ne payent pas profitent tout de même des cotisations des autres familles. Ce fait ne peut qu'être regretté par l'ensemble du conseil et ce sentiment d'injustice est justifié. C'est pourquoi il convient d'insister sur l'utilisation des cotisations et des bénéfices des actions menées au long de l'année : vente de photographies, kermesse, tombola. **Les bénéfices et cotisations servent à tous les élèves de l'école. Chaque classe a ses projets, et peu importe lequel, elle a droit à une part égale de cet argent.**

Bilan de Mme Burgard année scolaire 2017/18 :

1793 € participation volontaire
2136,88 € dépenses de matériel consommable
2275,80 € sorties éducatives
2363 € bénéfice kermesse
341 € bénéfice photographies
500€ subvention mairie
750 € subvention (en retard) Acmissa pour le projet lire au jardin de 2016/17
excédant 3588 €

Cet excédant ainsi que le montant des cotisations de cette année 2018/19 sera partagé équitablement entre les 6 classes pour leur permettre de faire vivre leurs projets respectifs (voir point 7 du PV)

Les réviseurs pour l'exercice 2018/19 seront M. Stoufflet et Mme Meyer.

Si certains parents souhaitent faire un don (hors cotisation) à la coopérative scolaire, il est possible d'avoir un reçu afin de la déduire des impôts.

9/ Sécurité : PPMS et exercices.

Exercices incendie :

05/10/18 : 1^{er} exercice c'est bien passé dans les deux bâtiments, les élèves étaient prévenus.

22/03/2019 : 2nd exercice où les élèves ne seront pas prévenus.

PPMS : le premier aura lieu le 16/11/2018, deux autres suivront.

Le PPMS est remis à jour tous les ans, un exercice intrusion/attentat (confinement), un risque sismique, un risque gaz toxique.

10/ Définition de la date de la fête de l'école 2018/19.

Au vu des projets de sorties et de la fête de la musique, la date de la fête d'école de cette année est fixée au **vendredi 14 juin 2019**. Le thème retenu est : Monstres !

11/Travaux et équipements.

Nous remercions la mairie pour les travaux engagés cette année : fenêtres, électricité, chauffage, ainsi que pour l'achat de différents manuels et mobilier.

Les parents délégués demandent si il y a possibilité de mettre en place du personnel pour sécuriser les abords de l'école. Le problème de stationnement, notamment sur le passage piéton est récurrent. M. le Maire explique qu'il n'y a pas possibilité d'avoir ce personnel, qu'il a bien conscience du problème et qu'il rappelle que certains parents sont aussi responsables de ce fait, qu'un projet de lotissement est en cours et permettra de réaliser un nouveau parking ainsi qu'un relais piéton ; il sera alors prévu d'interdire de ce fait le stationnement près de l'école. En attendant cela, il y aurait possibilité de poser des plots mobiles et de se mettre en contact avec la gendarmerie pour des actions ponctuelles. Le Maire et les parents délégués devraient se rencontrer lors d'une autre réunion pour définir les modalités d'une telle action.

12/ Date conseil n°2.

Jeudi 07 février 2019 à 19h30

Pour préparer le conseil, les parents souhaitent réserver une salle le mardi 29 janvier à 19h30.

Clôture du conseil 21h48

13/ Verre de l'amitié offert par les enseignantes.

La Directrice :

Le secrétaire de séance :

Copies du PV transmises aux destinataires suivants :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale

Monsieur le Maire de la Commune de Bernardswiller

L'équipe enseignante.

Procès verbal affiché dans les locaux de l'école, accessible aux parents et publié sur le site Internet de l'école.

Les parents ont la possibilité d'obtenir une version papier sur simple demande via le cahier de liaison de leur enfant.